



dépens : à qui revient cette somme gagnée en jugement?

Par **isarafbat**, le **20/10/2009 à 12:20**

Bonjour!

je me permets de vous contacter car je viens de recevoir ce jour une notification du TA qui me donne raison dans l'affaire qui m'opposait à mon ancien employeur... Bref!

je ne comprends pas tout, à part le fait que je vais percevoir 1000 euro dans le cadre des dépens! Est-ce que cette somme doit être reversée à l'avocat, dans la mesure où j'ai une facture des frais (somme déjà payée)? En effet, précédemment, l'avocat a réclamé ces 1000 euro à mes collègues qui ont gagné leur procès (même procès que moi mais ils ont gagné dès l'an dernier)!

Voilà donc le but de ma question : ces 1000 euro me sont-ils destinés et pourrais-je en profiter?

respectueusement

isarafbat

Par **001**, le **20/10/2009 à 12:25**

bonjour,

si la partie adverse est condamnée aux dépens, c'est vous qui en percevrez les sommes

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F889.xhtml>

Par **isarafbat**, le **20/10/2009 à 14:15**

Merci à vous!

me voici rassurée car mes collègues ont été obligés de reverser les 1000 euro gagnés à l'avocat!!! ce que je ne comprends toujours pas!

du fait, je sais maintenant que cette somme m'est acquise et que je n'ai plus rien à verser à cet avocat....

au plaisir

isarafbat